

Ajustement des données pour la surcompensation 2023

Nom de la Caisse d'allocations familiales :

No OFAS de la Caisse :

Somme des salaires soumis à cotisation durant l'exercice 2023 (y compris les salaires des années précédentes concernant des cotisations comptabilisées dans l'exercice) :

CHF

Somme des allocations pour les salariés comptabilisées dans l'exercice 2023 selon la législation valaisanne :

CHF

Somme des revenus d'indépendants soumis à cotisation durant l'exercice 2023 (y compris les revenus des années précédentes concernant des cotisations comptabilisées dans l'exercice) :

CHF

Somme des allocations pour les indépendants comptabilisées dans l'exercice 2023 selon la législation valaisanne :

CHF

Coordonnées postales ou bancaires :

Sans changement

Nouvel IBAN

Les allocations familiales comprennent : les allocations pour enfants, les allocations de formation professionnelle, les allocations de naissance et d'adoption.
Les décomptes définitifs vous parviendront en septembre 2024.

Date :

.....

Responsable de la Caisse d'allocations familiales

.....

Date :

.....

Organe de révision de la Caisse d'allocations familiales

.....

A envoyer par poste ou par e-mail (leonard.farquet@av.s.v.s.ch) **jusqu'au 31 juillet 2024**